



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-POS-063

Déposé le : 25.03.14

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

Titre du postulat

**Lutter contre la pénurie de logements : pour une approche innovante.**

Texte déposé

La pénurie de logements qui touche notre canton dure maintenant depuis plus de 10 ans. Parallèlement bien sûr, les prix payés par les locataires ont augmenté d'une manière importante.

Récemment, le Département en charge du logement a présenté quelques éléments de la politique qu'il entend mener pour lutter contre cette pénurie et tenter d'offrir plus de logements à loyer abordable. On peut bien sûr saluer cette volonté, qui devra cependant être confirmée par le Grand Conseil, mais même si les projets présentés vont dans le bon sens, il m'apparaît qu'une piste au moins semble avoir été oubliée pour permettre la construction de nombreux bâtiments, à des prix sans doute très compétitifs.

C'est dans ce but que je souhaite, par la voie de ce postulat, que le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un rapport sur les possibilités encore non étudiées de développement de l'habitat sur le domaine public encore disponible, à des prix permettant des loyers inférieurs à ceux actuels du marché.

Parallèlement à ce rapport, le CE est invité, si nécessaire, à présenter les modifications législatives qui s'imposeraient pour répondre à cette demande.

Commentaire(s)

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :  
[bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

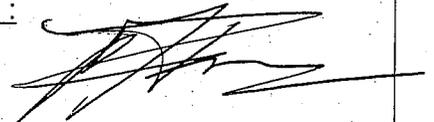
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures .

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Favez Jean-Michel

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :